

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1290 décision n° 1290 du 5 novembre 1946

n° 1290

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de deux mois est accordé au milicien de 2e classe Roble Allale, matricule 1360, de la 2e compagnie de milice. Durant son congé, le milicien Roble Allale percevra sa solde dégagée de tous accessoires.